



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 10/2021-2026

Budget 2023

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier à l'application de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget 2023 et les commentaires y relatifs, afin de les soumettre à votre approbation.

Ce budget a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport, en date du 22 novembre 2022.

Budget

Dans sa séance du 1^{er} novembre 2022, la Municipalité a adopté le budget 2023.

Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 1'986'753.47. Il présente des revenus en hausse de près de 18.2% par rapport au budget 2022. La majorité de cette augmentation est absorbée par un accroissement des charges supportées par la Commune. Le total des charges se monte à CHF 1'974'225.82. Cependant, le budget laisse apparaître un léger bénéfice de 12'527.65.

Les détails du budget 2023 vous sont fournis dans les commentaires ci-dessous.

1. ADMINISTRATION GENERALE

11 Administration

110.3010.10 Traitement secrétariat

Mise à jour de la ventilation : actuellement le travail est réparti comme suit : Administration, 50% et Contrôle de l'habitant, 10%. (Voir 620.3010.10 Traitement du préposé).

110.3180.00 Honoraires et prestations de services

Il est impératif d'avoir un classement à jour des dossiers de l'administration et des archives afin de répondre aux exigences et de pouvoir rechercher des documents sans perdre de temps.

Un budget de CHF 27'000.00 réparti sur trois ans est prévu pour ces mises à jour. La première intervention aura lieu en 2023 pour un montant de 9'000.00.

12 Service de l'économat

120.3150.20 Entretien et licences matériel informatique

L'augmentation de ce poste est due à :

- L'acquisition d'un deuxième écran d'ordinateur pour le greffe (500.00),
- Une mise à niveau du logiciel électronique traitant des titres de séjour (400.00)

- L'achat de matériel de projection (beamer) pour la Salle communale (12'000.00).

En effet, au regard de la location d'un équipement audiovisuel¹, l'achat d'un beamer est financièrement plus avantageux sur le long terme. De plus, ce type de matériel augmente l'attractivité en termes de location de salle pour les entreprises de la région induisant un prix de location plus haut et donc des recettes supplémentaires.

14 Service des intérêts généraux

140.3170.00 Réceptions et manifestations

- La Sortie des Aînés, planifiée tous les deux ans, n'a pas pu se faire 2022, les consignes sanitaires étant encore incertaines. Pour 2023, un montant de 6'000.00 a été réservé.
- Vu l'intérêt des habitants pour le festival du Film vert 2022, 1'200.00 ont été budgétés pour les frais inhérents aux droits d'auteurs. Pour la première édition en 2022, environ 80 personnes ont participé aux quatre projections programmées.

140.3650.50 Aides et subventions

Un montant annuel de 1'260.00 (3.00/ habitant) est réservé comme soutien à la piscine de Bassins. En contrepartie, tous les utilisateurs de la commune de Burtigny bénéficient du « tarif indigène ».

140.3650.80 Région de Nyon

Le montant de 26'110.00 comprend :

- 110.00 pour les corridors biologiques (préavis 64 – 2016),
- Les cotisations de 25.00/ habitant pour Région de Nyon (préavis 13-2022)
- Un point d'impôt (15'500.00) pour les projets à but optionnels (DISREN).

15 Affaires culturelles, loisirs

150.3650.30 Culture, loisirs, sport, sentiers, stand de tir

La provision de CHF 4'000.00 correspond au changement de la moitié des cibles du stand de tir de Bursins, l'autre partie se fera en 2024.

16 Tourisme

160.3145.00 Entretien site, décoration florales

Tous les bacs à fleurs autour de l'auberge doivent être remplacés pour un montant de 4'000.00.

160.3180.00 Village Tourisme Serine

Région de Nyon relance le projet touristique des Villages des Hauts². Un montant de 3'000.00 est réservé pour la première étape du projet.

¹ Film vert 2022 : les quatre projections ont coûté au total 2'500.00.

² Burtigny, Le Vaud, Longirod, Bassins, St George, St Cergue, Givrins, Arzier-Le Muids, Trélex Burtigny, le 07.11.2022

2. FINANCES

21. Impôts

210.4000.10 *Impôt sur le revenu*

210.4000.20 *Impôt sur la fortune*

Les prévisions 2023, avec un impôt sur le revenu de CHF 822'344.65 et sur la fortune de CHF 155'929.62, affichent une hausse importante par rapport au budget 2022 basées sur les dernières estimations connues à fin août 2022. Bien que ces revenus budgétés soient inférieurs à ceux des comptes 2021, ils confirment l'augmentation observées entre 2020 et 2021.

210.4420.10 *Intérêts de retard/majorations*

210.4410.20 *Impôt sur les frontaliers*

Ces deux postes sont supérieurs au budget 2022 sur la base des revenus observés ces deux dernières années.

22. Service financier

220.3520.10 *Péréquation horizontale, alimentation*

L'augmentation de la charge de péréquation horizontale est à mettre en lien avec l'augmentation des rentrées fiscales.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

32 Forêts

320.3140.20 *Entretien des chemins forestiers*

Le poste se décline comme suit :

- 3'000.00 annuel pour l'entretien de bordures et l'élagage.
- 1500.00 pour la maintenance des renvois d'eau.
- 1'500.00 pour la barrière d'un nouvel arbre-président. Le sapin des Grandes Tattes, a été malmené par la sécheresse de l'été 2022, un autre arbre doit être choisi.
- 2'000.00 comme participation de la commune à la création d'un canapé forestier, pour les habitants du village, attenant à la cabane des Mouilles. La réalisation du projet est portée par l'association Forêt & Nature Burtigny.
- 14'000.00 comme participation brute de la commune (avant subvention) à la préservation de la zone humide des Mouilles. Cette zone doit être conservée, car précieuse pour les types d'orchidées rares qui y poussent. La part du canton se monte à 11'200.00 (Voir 320.4510.80 *Participation du canton, subventions*), ainsi le montant net à charge de la commune est estimé à un total de CHF 2'800.00.

320.3180.80 *Honoraires et prestations divers*

Un montant de 15'000.00 est budgété pour la gestion des forêts communales. Celui-ci comprend la planification des coupes de bois et des soins cultureux, les martelages, l'entretien des chemins forestiers, des cabanes et des bancs, les statistiques annuelles et tous les aspects sécuritaires liés à l'accueil du public.

5'000.00 sont budgétés pour d'éventuelles demandes supplémentaires émanant de la municipalité.

Pour 2023, les frais d'exploitation se montent à CHF 76'440.00, soit 1300m³ à 58,80 le m³.

320.3190.30 Cotisations

En 2022, la commune a rejoint deux associations : Association vaudoise de sylviculture et Pro Silva Helvetica. Les cotisations annuelles se montent à 50.00 pour la première et à 100.00 pour la seconde.

320.4350.50 Vente de bois

L'année 2023 s'annonce maussade et difficile avec un marché du bois à la baisse, une augmentation du bois bostryché, dû aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, et une situation inflationniste qui se répercute sur l'économie du bois. 1'300 m³ à 60.00 m³ sont planifiés à la coupe engendrant un revenu de CHF 78'000.00.

320.4510.80 Participation et subventions du Canton

La participation du canton à la préservation de la zone humide des Mouilles se monte à CHF 11'200.00.

35 Bâtiments communaux

Sur l'ensemble des bâtiments communaux une augmentation de 50% a été faite sur les charges d'électricité. En ce qui concerne le chauffage, une possible augmentation du prix du Kwh a été répercutée dans le budget.

352.3140.10 Entretien du bâtiment

Le petit portail reliant les escaliers du bâtiment communal au trottoir de la route des Matagasses doit être restauré (3'000.00).

352.3150.30 Entretien mobilier, matériel machines

Le défibrillateur, actuellement placé à l'intérieur du bâtiment communal sera déplacé dans les toilettes publiques afin d'y avoir accès en tout temps. L'opération se monte à CHF 450.00.

353 Battoir, Divers Bâtiments

353.3150.30 Entretien bâtiment

En 2022, une rénovation partielle du stand de tir avait été mise au budget (14'000.00). La municipalité souhaite réfléchir à une nouvelle affectation du bâtiment en regard de la zone agricole dans lequel il se situe. Ceci afin de pouvoir proposer aux habitants un projet global de rénovation puis d'utilisation.

354 Ancienne Poste

354.3140.10 Entretien du bâtiment

3'000.00 sont réservés pour des travaux ponctuels dus à des infiltrations d'eau dans le garage. Un montant de 5'000.00 a été budgété pour des divers et imprévus.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

420.3180.50 Honoraires et prestations de service

La somme de 30'00.00.00 comprend :

- 1'000.00 pour la maintenance du logiciel Geo Concept
- 15'000.00 pour des dossiers en relation avec la Police des constructions.
- 14'000.00 pour la participation à une étude relative aux travaux de réaménagements des berges de la Moteline, au Paudex, ainsi que pour la renaturation du ruisseau. La part communale se monte à 35% du montant total et la part cantonale à 65%.

Une intervention avait été faite lors d'un Conseil général demandant à la municipalité d'étudier une solution pour remédier aux inondations récurrentes de la Moteline sur un terrain agricole. Les services de l'état de Vaud (DGE³) ont été consultés et le réaménagement des berges pourrait faire l'objet d'une étude. Celle-ci devra englober la renaturation du ruisseau en surface. Ces deux projets sont interdépendants l'un de l'autre devront être traités ensemble.

43 Routes

430.3140.10 Entretien des fontaines

Il est prévu en 2023 de continuer la réfection de la conduite alimentant la fontaine du Logis. Le tronçon projeté et la hausse générale des prix expliquent le montant supérieur à celui de 2022.

430.3140.20 Entretien du réseau routier

Les 15'000.00 indiqués dans le budget 2022 pour la Zone à 30 km/h sont transférés dans le budget 2023 pour la *Sécurisation du bas du village*. L'entrée sud du village nécessite réflexion. La circulation routière menace les enfants qui prennent le bus pour l'école et qui doivent traverser la chaussée dans un virage avec peu de visibilité, sans trottoir ni passage piétons.

44 Parcs, promenades et cimetière

440.3140.50 Entretien parcs, promenades et cimetière

4'000.00 sont réservés à l'entretien courant et à la réfection du mur qui soutient la haie.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

460.3140.10 Entretien station et réseau

Ce poste subit une grande augmentation par rapport à 2022. L'an dernier, seul l'entretien courant du réseau était projeté, alors que cette année s'y ajoute plusieurs travaux importants :

³ Direction Générale de l'Environnement
Burtigny, le 07.11.2022

- Une campagne de teintages pour 15'000.00 doit être réalisée afin de vérifier la mise en séparatif des bâtiments qui n'ont pas encore été contrôlés. Alors que la STEP de la Dullive est déjà sursaturée, il est important que chaque commune minimise la part d'eaux claires parasites qu'elle envoie dans les collecteurs.
- Il est prévu, en 2023, de vérifier l'état des conduites sortant des fontaines, « a priori » très entartrées et, de faire le nécessaire pour rétablir des écoulements optimaux (10'000.00).
- 6'000.00 sont prévus pour des travaux d'évacuation des eaux de ruissellement sur le chemin de la Camisarde.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement primaire

510.3520.20 Établissement de l'Esplanade Begnins

L'augmentation est due au nouveau règlement des loyers où la participation à l'amortissement des bâtiments passe à 100% (précédemment 50%) ainsi qu'à une participation financière des salles de gymnastique et de la piscine.

58 Temple et cultes

580.3120.30 Électricité, chauffage

L'augmentation des coûts de l'énergie sont répercutés sur le budget 2023, soit un montant de 4'125.00 (2'750.00 en 2022).

6. POLICE

61 Réforme policière

610.3510.00 Participation à des charges cantonales

Les recettes liées aux impôts communaux ayant diminué, la participation de la commune aux charges cantonales est donc en baisse.

2020 : 48'710.00 (estimation).

2021 : 34'474.00 (estimation)

62 Contrôle des habitants

620.3010.10 Traitement du préposé

(Voir Administration, 110.3010.10 Traitement secrétariat).

Le volume des tâches est de plus en plus conséquent, ceci dû à la bureaucratisation croissante des impératifs liés à la gestion des communes. Afin d'assurer un travail réactif et de qualité, le pourcentage du poste doit être augmenté.

65 Défense contre l'incendie

610.3140.30 Bornes hydrantes, installation et entretien

Une prévision de 5'000.00 a été prévue pour réviser les éventuelles bornes hydrantes défectueuses.

7. SECURITE SOCIALE

71 Service social

710.3650.40 Aides et subventions à institutions privées

Ce chapitre comprend :

- ARAS -> 2.80/habitant
- Espace Prévention -> 2.00/habitant

710.3650.60 Réseau de Toblerones

La composition du montant est le suivant :

- Administration RAT -> 5'200.00
- Réseau RAT -> 39'796.00

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

810.3140.10 Entretien station et réseau

Ce poste assez conséquent. Il correspond aux travaux courants pour l'entretien du réseau d'eau potable, ainsi qu'aux prestations des mandataires (concessionnaire réseau et bureau d'ingénieur) pour nous assister dans la bonne gestion.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

- vu** le préavis municipal 10/2021-2026;
- ouï** le rapport de la commission des finances;
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

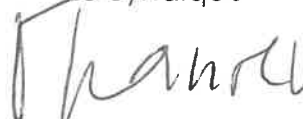
décide :

- d'adopter le budget 2023 tel que présenté, avec un excédent de revenus de 12'527.65 sur un total de revenus de CHF 1'986'753.47.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1er novembre 2022

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire


Irène Richard